

Déferlantes



Sommaire

Sommaire	P2
Edito: Egales ?	P3
Conseil syndical départemental	P4
Elections fonction publique Hospitalière	P5
Mobilisation des socio-éducatifs	P6
CC51, les salariés à l'attaque	P7
Ordre infirmier, on peut tirer sur l'ambulance 8 mars au CHU	P8
Du rififi à l'IDEFHI	P9
Le nucléaire: le débat est ouvert.	P10
agenda	P11-12

Ont participé à ce numéro:
Pascal, Yamina, Eric, Guy, Etienne,
Thierry, Gisèle

Dessins : Faujour, Jiho Sanrankune

Pour la logistique : les rouennais et ha-
vrais présents



Plan de formation SUD Santé Sociaux		
dates	intitulé	lieu
20 mai	Confrontation des pratiques CHSCT	CHU Rouen
Plan de formation Solidaires 76		
5, 6 mai	Rupture du contrat de travail	Locaux Sud rail Sotteville les Rouen
9, 10 mai	Risques psycho sociaux	Eure
19 mai	Connaître Solidaires	Locaux Sud rail
20, 21 juin	Risques psycho sociaux	Locaux Sud rail

Modalités pratiques pour les formations syndicales :

Toute demande doit être faite **au moins 1 mois à l'avance** auprès de votre direction.

Il existe un courrier type pour le privé et pour le public à remplir par chaque salarié(e) qui s'inscrit à une formation.

Le coupon au bas de la fiche de lancement doit être envoyé rapidement à l'adresse y figurant afin de comptabiliser les inscrits et organiser l'intendance.

Il doit être accompagné d'un chèque de 5€ par jour de formation correspondant à la prise en charge collective d'une partie des frais pédagogiques, de transport et de repas.

Toute inscription sans chèque joint ne pourra pas être validée.

ETHO

Egales?

L'oppression, c'est fini? Radios, télévision, journaux, fleuristes ...les femmes...étaient une nouvelle fois à la fête ce 8 mars 2011. Alors, heureuses, les 32 millions de femmes vivant dans l'hexagone?

Surprise? Au classement sur l'égalité hommes femmes, la France, selon un rapport mondial, occupait en 2010 la 46ème place sur 180 pays. Les 4 indicateurs utilisés pour réaliser ce classement: la participation économique, la participation politique, l'accès à la santé et l'accès à l'éducation.

Sortir les faits de l'ombre: 1946, le droit de vote est concédé aux femmes françaises. Elles constituent aujourd'hui 53% de l'électorat mais elles représentent 18,5 % des députés et 13,8% des maires. La loi du 6 juin 2000 sur la parité qui impose des listes mixtes aux élections locales aurait permis dans les conseils régionaux que leur nombre atteigne 47,6%. Tiens, tiens, pas mal, cette avancée, mais bon, la parité paraîtrait que c'est pas la panacée !

1983, loi Roudy sur l'égalité au travail ; 2001, loi sur l'égalité professionnelle dite loi Genisson

2006, parution de la loi Ameline sur l'égalité salariale entre les hommes et les femmes.

2010, les femmes gagnent en moyenne 20 % de moins que les hommes, un écart d'une ampleur toujours considérable.

Si le niveau de qualification des femmes sur le marché du travail est élevé, elles sont quasi un tiers de plus que les hommes à fréquenter l'université, elles se cantonnent et sont cantonnées au nom de leurs supposées qualités naturelles, dans des secteurs, éducation, santé, action sociale, où les métiers sont les moins rémunérés. Enfin, elles demeurent à l'écart des postes de responsabilité.

Pour alimenter les échanges avec vos collègues, sachez que si les femmes représentent 76% du personnel de la Fonction publique hospitalière, elles ne sont que 18% dans les emplois de direction.

Mais au fait, avez-vous eu accès dans votre établissement de plus de 50 salariés au rapport annuel obligatoire de situation comparée hommes/ femmes sur les salaires, les embauches, la formation...?

Les femmes largement en tête. Les femmes assurent toujours 80% des tâches domestiques, une répartition encore plus lourde quand la femme travaille à temps partiel. 82 % des travailleurs à temps partiel étant des travailleuses.... le niveau de notre exploitation domestique paraît ne pas devoir trouver de fin. *L'homme le plus opprimé peut opprimer un être qui est sa femme. Elle est la prolétaire du prolétaire!* disait déjà la combattante Flora Tristan dans les années 1840.

Mais à propos de combat et d'émancipation, quelle place pour les femmes dans le syndicat ?

Quelque soit l'organisation syndicale, les rares études sur le sujet sont unanimes, les femmes sont sous représentées dans les instances. Là aussi donc les écarts sont très grands entre les principes d'égalité proclamés et la façon de les faire vivre. Et comme dans les entreprises, nous disposons de peu de données chiffrées et sexuées pour rendre visible cette situation.

Le torchon brûle. Les 24 et 25 mars, s'est tenue à Rouen une formation syndicale, intitulée stéréotypes et inégalités hommes femmes. Elle a rassemblé 14 femmes et un homme. Au cours du rapide état des lieux sur la féminisation de l'Union Syndicale Solidaires 76 qui y a été effectué, le bilan s'est révélé sévère. Solidaires fonctionne pour l'essentiel comme un club d'hommes.

Ce tabou de la domination masculine levé, il nous faut maintenant trouver les outils collectifs permettant d'agir sur cette réalité.

Compte rendu du CSD du 22 mars au CHU

Présents : CH de Fécamp, UNIRS, IDEFHI, CHU de Rouen, IME les Montées, OHN.

Action revendicative :

30 mars, assemblée générale de la FEHAP organisation patronale qui gère les établissements de la convention collective 51. Ils veulent une convention à leur sauce, cad allégée en frais de personnel. Pour contrer leurs mauvais coups, RV est donné aux salariés à Paris.

2 avril, journée nationale Santé en Danger. A Rouen, SUD participe aux prises de paroles lors du rassemblement prévu à St Sever.

16 mars, filière socio-éducative. Le gouvernement commence ses attaques par les agents territoriaux mais pour les autres fonctions publiques ça va suivre.

Campagne dire « NON » :

Les affiches déclinées sur 5 thèmes, prise des congés, salaire au mérite, sous effectif... arrivent. Suivra un 4 pages osons dire NON

Ordre Infirmier :

Le déficit de l'Ordre est énorme, 5,2 millions d'euros. Les cotisations ne rentrent pas. Une minorité d'infirmières s'est inscrite et celles qui le sont n'ont pas payé la 2^{ème} année. On va relancer des pétitions avec lettre type.

Loi Bachelot :

La Communauté Hospitalière de Territoire se met en place avec Le Havre, Fécamp, Pont-Audemer, Bolbec, Lillebonne et De Saint Jean. C'est la 1^{ère} communauté qui se met en place dans la région. A suivre...

G8 : manif au Havre le 21 mai suivi d'un meeting concert. La manif unitaire aura lieu le WE précédent le sommet. Un cortège du réseau européen des syndicats alternatifs y sera présent.

Elections FPH :

Les listes locales et départementales sont en cours de constitution. (voir article)

Solidaires :

Le congrès 76 portant sur des modifications statutaires n'a pas eu lieu, faute de quorum.

Déménagement des locaux de Rouen. SUD PTT déménage à Saint Sever. Solidaires, Sud éducation et Sud santé sociaux suivraient après résiliation de leur bail.

Fusion Sud Santé Sociaux 27/76 :

la fusion des syndicats départementaux SUD Santé Sociaux 27 et 76 devrait avoir lieu lors d'un congrès exceptionnel couplé avec le CSD fin juin .

Conseil Fédéral :

Remplacement de T Lescant, le CSD se prononce contre, étant donné qu'il a déjà bénéficié d'une prolongation de mandat.

Achat d'un véhicule :

Le CSD, à la demande de la section du CHU, vote pour l'achat d'une voiture par cette section. Philippe Havel et Guy Poret sont mandatés pour effectuer toutes les démarches nécessaires.

Formation : outre la participation aux formations proposées par Solidaires, il y a nécessité de programmer une confrontation des pratiques CHS-CT, une Journée en direction des candidats aux élections FPH et une formation DP CE DS.

T2A: la faille



Élections professionnelles dans la Fonction Publique Hospitalière

Les prochaines élections dans la FPH qui auront lieu le 20 octobre 2011 revêtent un caractère particulier du fait des nouvelles règles de représentativité imposées par le ministère. En effet la représentativité des organisations syndicales ne sera plus calculée sur les résultats aux CAPD mais sur ceux obtenus aux CTE. Ceci a pour conséquences :

1) D'établir une double représentativité (locale et nationale). Pour être représentatif localement il suffira d'avoir un élu dans n'importe quel collège mais avec la diminution du nombre d'élus (5000 sur le plan national) il faudra faire plus de voix. La représentativité nationale sera calculée en collectant les résultats des votes aux CTE de France et de Navarre. On pourra être représentatif nationalement mais ne pas l'être localement, ceci aura des conséquences sur le droit syndical local.

2) De diminuer la surface en terme de calcul de voix car nous ne sommes pas présents dans tous les établissements.

Donc un des grands changements, c'est le nombre d'élus qui est en baisse dans les CTE :

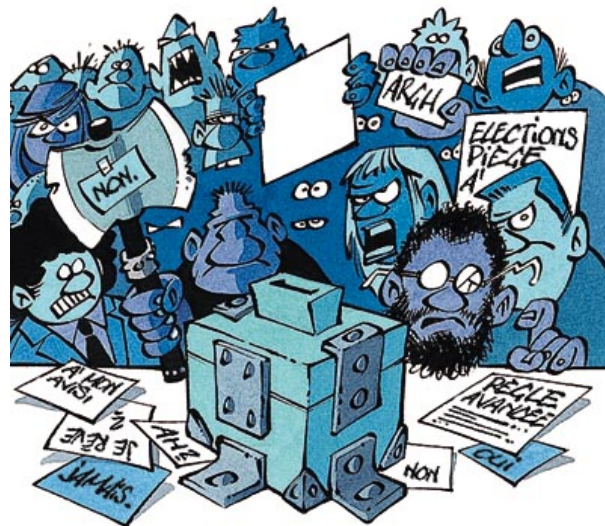
-50 employés	3 élus
de 50 à 99	4 élus
de 100 à 299	6 élus
de 300 à 499	8 élus
de 500 à 999	10 élus
de 1 000 à 1 999	12 élus
De 2 000 à 7499	15 élus
+ de 7500	18 élus

Les effectifs pris en compte seront, par dérogation ceux au 30 avril 2011 du fait du passage ou non des IDE en catégorie .A.

Possibilité d'avoir des listes incomplètes à condition d'avoir au moins les 2/3 de la liste avec arrondi au nombre pair supérieur. Avantage en cas d'égalité à la liste complète.

Par contre nous ne savons pas encore si nous avons des collèges ou pas, il y aura un re-

cours en conseil d'état à la parution du décret, car si nous conservons les collèges, il y aurait disparité entre les fonctions publiques (pour nous ce serait mieux car le % de voix pour avoir au moins 1 élu sera moins important). A suivre



Pour les élections dans les établissements de moins de 50 employés, il y aura un vote sur sigle, même s'il existe des sections syndicales..... . En cas d'élu dans ce genre d'établissement, nous aurons 30 jours pour désigner une personne. Le dépôt des listes devra être fait pour le 6 septembre.

Pas de second tour pour ces élections.

Les désignations au CHSCT, à l'ANFH etc....se feront selon les résultats obtenus au CTE et non plus aux CAPD, le temps mutualisé reste calculé sur les résultats aux CAPD. C'est une disposition transitoire jusqu'aux prochaines élections qui auront lieu en 2014 dans toutes les fonctions publiques.

Du matériel de propagande est en cours d'élaboration :

La brochure « vos droits » (réactualisée) est déjà parue, celle sur les « retraites » est chez l'imprimeur et « contractuels » en phase de finition. Un dépliant 4 pages électoral est prévu et les Affiches A2 et A3 sont en cours de validation.

Mobilisations des socio-éducatifs de la fonction publique.

Dans le cadre de la réforme de la catégorie B, le gouvernement veut faire passer au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale (CSFPT) des décrets concernant la filière sociale. La proposition de la nouvelle grille indiciaire est une véritable régression salariale: allongement de la carrière de 22ans à 33ans, avec une perte d'environ 35000 euros sur l'ensemble de cette carrière!

En quoi cela concerne la filière socio-éducative de la FPH? La fonction publique Territoriale a été choisie comme pilote de la négociation du fait du plus grand nombre de socio-éducatifs dans cette fonction publique, ensuite les dispositions seront transposées sur les 2 autres, FPH et Etat. Les discussions devaient s'engager à partir du 16 mars, mais la mobilisation des salariés suite à l'appel de l'ensemble des organisations syndicales, a fait reculer le ministère, les décrets ont été retirés de l'ordre du jour du conseil supérieur, et ne serait pas non plus au menu de la prochaine séance prévue le 13 avril. C'est afin de maintenir la pression que l'intersyndicale a appelé à une nouvelle journée d'action le 7 avril. Sur Rouen 250 salariés des 3 fonctions publiques se sont rassemblés devant la préfecture, une délégation a été reçue par un sous secrétaire du préfet, il nous a écouté poliment et à pris bonne note des revendications portées par les représentants des OS présentes.

Concernant les revendications avancées si l'exigence du retrait des décrets fait consensus, d'autres notamment la revalorisation bac +3 et son corollaire le passage en catégorie A, ainsi que l'entrée dans le processus LMD, fait débat entre les OS mais aussi au niveau des professionnels. Si la reconnaissance à bac+3 peut donner quelques espoirs pour une réelle reconnaissance de l'utilité publique du travail social, elle ne règlera rien sur le fond!

Concernant les revendications salariales, il

faut éviter de rentrer dans la logique des grilles proposées et exiger une réelle revalorisation salariale pour tous, socio-éducatifs, moniteur éducateurs, éducateurs techniques spécialisés...



Aujourd'hui notre syndicat doit s'inscrire pleinement dans les mobilisations actuelles tout en portant nos propres revendications:

- Une reconnaissance des métiers et des formations professionnelles du sanitaire et du social,
- Une reconnaissance de l'utilité publique de l'action sociale que l'on travaille dans le public ou dans le privé,
- Une grille unique des salaires privés/public, avec une carrière linéaire intégrant les primes et prenant en compte le nombre d'années d'études,
- Pas de salaires à moins de 1600 euros et 300 euros d'augmentation tout de suite,
- A diplôme équivalent, salaire équivalent.

Le mouvement engagé doit s'approfondir et s'élargir à l'ensemble des salariés du sanitaire, du médico-social et du social afin d'exiger des pouvoirs publics la reconnaissance des métiers et de véritables revalorisations salariales. Face au mépris du gouvernement nous devons préparer une nouvelle journée d'action avec manifestation nationale de tous les personnels socio-éducatifs.

Les conventions collectives de la BASS : priorité syndicale

« Les patrons à la Défense et les salariés à l'attaque ».

La FEHAP est L'ORGANISATION patronale de la CC 51. Elle a la volonté de réformer cette convention en profondeur voire de la dénoncer. L'objectif est de diminuer les charges de fonctionnement des associations en réduisant les frais de personnel. Elle vise l'ancienneté, les congés, les rémunérations.

Le Synéas et la FEGAPEI sont les deux syndicats employeurs de la CC 66. Leur volonté de réforme rejoint celle de la FEHAP. Mais les stratégies divergent. La fédération SUD Santé Sociaux s'est fixée comme objectif l'arrêt ou la perturbation des négociations et tractations que nos patrons organisent pour le démantèlement de nos droits conventionnels.

4 février 2011 : mobilisation régionale bas-normande. Les adhérents bas-normands de la FEHAP se sont réunis. A l'hôtel Mercure de St Martin aux Chartrains à quelques kilomètres de Deauville dans le Calvados.

Une centaine de militants SUD Santé Sociaux et CGT de l'Orne, de l'Eure, du Calvados, de la Seine Maritime se sont retrouvés là bas pour montrer aux employeurs présents leur opposition à la réforme des conventions à la sauce patronale. Une délégation a été reçue. Les responsables de la FEHAP nous ont fait le coup du chantage à l'emploi. De toute manière, l'avenir sera à budgets constants (sic) Rompez !

La force publique était ce jour là de sortie. Un peloton de gendarmes super organisés : à la circulation, à l'entrée de l'hôtel ou cachés derrière.

9 mars 2011 : mobilisation régionale haut-normande. Au Havre, au musée Malraux, le Synéas, réunissait ses adhérents, à la bonne franquette. Café, croissants. Et encore cent d'entre nous, SUD et CGT, pour les interpeller. Ils ont préféré annuler leurs débats. Cela ne devait pas être si important, semble-t-il. Pas l'ombre d'un képi à l'horizon. A la bonne franquette, j'vous dis.

30 mars 2011 : journée nationale de mobilisation. La FEHAP (encore elle) a organisé son assemblée générale nationale annuelle à la Défense, ce haut lieu du pouvoir économique capitaliste, au pied des tours Aréva et Total.

Nous montre-t-elle, par ce choix géographique, le sens qu'elle a choisi dans sa manière de gérer les affaires du médico-social ?

Nous (SUD Santé Sociaux, CGT, FO et collectifs) avons décidé de nous rendre là bas pour un rassemblement national de salariés mécontents. De Rouen, nous sommes partis à 40. Combien étions-nous en tout ? 1500, 2000, 2500 ? On ne sait pas. Il y en avait en haut en bas dehors et dedans. Et on en a fait du bruit à s'en péter les tympans (véridique). On a tenu le pavé et bloqué la porte toute la journée.

Une fois encore la force de l'ordre, militaire et policière, était représentée par une centaine au moins de ses membres. A croire que les patrons nous craignent ? Dedans, dehors, au contact ou en retrait, sous des uniformes cuirassés invraisemblables et armés pour la chasse au gros, tous les corps de la sécurité publique étaient représentés, même les « cools » ceux qui sont habillés comme vous et moi mais qu'on finit la plupart du temps par reconnaître.

En bloquant l'entrée de la salle de conférence, nous avons peut-être empêché que le quorum nécessaire soit atteint et donc le vote de l'assemblée pour la dénonciation. Nous le saurons peut-être un jour.

Ce que nous savons déjà, selon le site de la FEHAP, c'est que : « les adhérents de la FEHAP réunis en Assemblée Générale le 30 mars 2011 ont voté à une large majorité malgré des votes contre et des abstentions les orientations sur la révision de la CCN 51 ... Deux organisations syndicales souhaitant poursuivre les négociations, l'Assemblée Générale a pris la décision de continuer les négociations jusqu'à la fin juin 2011 ... l'Assemblée Générale a mandaté le Conseil d'Administration pour déterminer et conduire l'action à mener qui pourrait le cas échéant, revêtir la forme d'une dénonciation partielle. L'AG a également décidé de poursuivre les discussions visant à la construction d'une Convention Collective Unique. » L'affaire reste donc à suivre .

Pas de négociations sans concertation avec les salariés

QUE VA-T-IL BIEN POUVOIR FAIRE DE SON ^{3ème} QUADRIMESTRIEL ?

~~ENSEIGNEMENT~~
~~RECHERCHE~~
~~SANTÉ~~
~~RETRAITE~~
~~CC SECTEUR SOCIAL~~



Ordre Infirmier : oui, nous pouvons tirer sur une ambulance.

Après bien des péripéties, voici un énième rebondissement dans la jeune histoire de l'OI (ordre infirmier). Face à une dette colossale (plus de 10 millions d'€), et après les refus des banques d'accorder un nouveau prêt, le CNOI (conseil national de l'ordre infirmier) a voté la baisse de la cotisation pour les salariés de 75 à 30€. Ceci après une séance particulièrement houleuse où la présidente de l'OI, Mme Leboeuf, qui essaye de maintenir coûte que coûte son poste, a piqué quelques crises, et où les hurlements des uns et des autres traversaient les portes. Dans le département, un communiqué du CDOI (conseil départemental de l'ordre infirmier), se réjouissant de : « *la baisse des cotisations pour les salariés qui permettra d'assurer une inscription exhaustive au tableau* », est parvenu aux directions.

La secrétaire d'Etat à la Santé, Mme Berra a quand même menacé l'OI lors d'une séance à l'Assemblée Nationale : « *nous serons très attentifs à la réaction que cette décision suscitera auprès des infirmiers eux-mêmes. Si l'ordre ne parvient pas à convaincre les professionnels, il nous faudra alors envisager une adhésion facultative pour tous les infirmiers* ». Autrement dit, si dans ces nouvelles conditions, les infirmiers ne paient pas, le gouvernement ne les y contraindra pas, assumant de laisser la loi inappliquée et entraînant la disparition de l'OI. Elle ajoute encore : « *Malgré les efforts de concertation, cet Ordre n'a pas réussi à convaincre, ni de son utilité, ni sur la nécessité d'adhérer* ». Continuons quand même à nous méfier du risque de double jeu du ministère de la Santé, car une question, posée par un député, est restée sans réponse, celle de l'inscription automatique des salariés au tableau de l'OI qui par ce biais pourrait se remplumer.

Avec 88 240 inscrits au 29 mars 2011 (dont 30 000 n'ont pas renouvelé leur cotisation) sur les quelques 400 000 inscriptions espérées et une cotisation divisée par plus de

deux pour la grande majorité des IDE, comment l'OI pourrait-il s'en sortir ?



L'éthique de notre profession a déjà été bradée depuis longtemps par ces escrocs de l'ordre, à nous de faire baisser la cotisation à 0€, et de faire une quête à l'UMP pour l'enterrement.

Ne mollissons pas, la bête se meurt, à vous/à nous de

l'achever, car même gratuit, nous ne voulons ni de l'OI, ni des autres ordres..

8 mars au CHU

A l'occasion de la journée internationale de la lutte des femmes la traditionnelle exposition organisée par SUD avait cette année pour thème « **Mère et femme au travail** ».

Après un rappel rapide de la signification et de l'historique du 8 mars, le visiteur pouvait découvrir les multiples aspects du sujet : la double journée, le partage inégal des travaux domestiques, l'emploi du temps « course contre la montre » d'une mère au travail, le congé de maternité dans l'Union européenne. Un panneau humoristique, sur le syndrome du fer à repasser, complétait le tout. La vidéo accompagnant l'exposition, intitulée « Tant qu'il y aura de la poussière », soulevait quant à elle le problème de la répartition des tâches ménagères au foyer.

Avec le concours de la librairie l'Armitière une vente de livres était organisée avec de nombreux ouvrages mais aussi pour la première fois cette année le catalogue de l'exposition.

S'il est dommage que seule une trentaine de visiteurs se soient déplacés, les participants ont pu apprécier, en plus du plaisir de la visite, la dégustation de thé ou de café, avec friandises, offertes par notre syndicat.

Pour ceux qui sont intéressés un diaporama de l'exposition est consultable sur notre site internet : <http://sudchurouen.voila.net>.

Du rififi à l'IDEFHI

Les agents de l'IDEFHI (Institut départemental de l'enfance, de la famille, et du handicap pour l'insertion) se croyaient à l'abri de tout. Certes, il y avait eu des changements depuis la nouvelle direction. Changement de statut juridique, le CDE devenant un Etablissement Public Local Social et Médico-social (EPLSMS). Changement de nom de l'établissement, CDE (Centre Départemental de l'Enfance) ce n'était pas joli et puis il y avait de vieilles histoires...

En 2005 et 2006, on a embauché en créant 60 postes (Faut dire que l'on était hors la loi et que les horaires ne respectaient même pas l'ordonnance de 1982) et on s'est agrandi. On a repris la gestion de la Maison d'Enfants à Caractère Social de Bordeaux Saint Clair, intégré Foyer Départemental de l'Enfance et de la Famille le Tilleul. Tout va bien, on progresse. On a fait plein de réunions, de groupes de travail pour faire de la qualité, des projets de service, on en a profité pour leur trouver des nouveaux noms plus actuels. On a tout restructuré mais toujours à moyen constant pour faire un projet d'établissement et un Plan pluriannuel d'investissement et on a fait une grande réunion pour présenter tout ça aux élus, aux partenaires.....Quand les syndicats nous disaient que la loi de 2002, de 2005 et de 2007 ainsi que la loi HPST allaient changer nos conditions de travail et diminuer nos emplois, on n'y croyait pas. Pas chez nous, on est trop gros, on a trop besoin de nous. En plus, maintenant on a un document unique, un CHSCT qui fait son boulot et un bon médecin du travail. On a même embauché quelqu'un pour ne s'occuper que des Risques Professionnels et du Développement Durable. On a aussi une cellule de soutien psychologique si l'on est malheureux au boulot on peut aller les voir !

Certains ont commencé à s'inquiéter quand sont apparus les premiers conseils de discipline. Il n'y en avait jamais eu avant. Et puis, on croyait être tranquille après la rédaction du projet d'établissement, mais non. Ça n'a pas arrêté de bouger, de restructurer de changer de directeurs, de cadres, de nom, d'endroit, de mission..... On ne s'y retrouve plus. Il y a de plus en plus de faisant fonction de directeurs et de CSE, de sanctions et de communications de dossiers. De plus en

plus d'agents sont en CDD (30% au dernier bilan social). Voilà maintenant que l'on fait des audits sur les services lingerie, Direction des Services Techniques et Unité Centrale de Production (Cuisine centrale) Voilà maintenant que l'on parle de "moderniser la lingerie et de réduire les coûts en maintenant un service de qualité et en améliorant les conditions de travail" mais en supprimant 10 postes. Les femmes de ménage de l'Unité de Nettoyage des Locaux vont maintenant être contrôlées avec des bracelets et des bornes à codes barres à chaque changement de pièce. Des postes éducatifs vont être supprimés à l'IME. A l'AFR (Accueil Familial Renforcé), on contrôle de plus en plus notre emploi du temps. Il paraît que nous ne gérons pas assez de dossiers. C'est normal, c'est de l'accueil renforcé et puis on est tout le temps sur la route. Au service territorial dieppois, ils ont fait 850000 km cette année. Le climat aussi est en train de changer. Le stress s'installe, la mauvaise ambiance et les tensions aussi. Alors l'ensemble du personnel de l'IDEFHI est inquiet, lui qui ne faisait jamais grève par amour du travail ou pour raison de service, vient de faire deux jours de grèves consécutifs les 14 et 15 mars 2011 avec un taux de participation allant jusqu'à 35%. Du jamais vu ! Le personnel de l'IDEFHI, tous corps de métiers confondus, s'est rassemblé bruyamment deux fois de 7h30 à 9h30 les 14 et 15 mars 2011 à la demande de l'intersyndicale pour faire entendre son mécontentement face à la dégradation de ses conditions de travail et au mauvais climat qui s'installe. Un cahier de doléances a été mis en place par le biais d'une boîte mail : doleancesidefhi@gmail.com afin que chaque service puisse y consigner ce qui ne va pas. (Effectif, conditions de travail, malaise, incohérences...) Une réunion est prévue le mardi 5 avril de 10h à 12h à la maison des syndicats avec les personnels intéressés syndiqués ou pas pour regrouper les doléances dans un document. Enfin, une nouvelle journée de grève avec un rassemblement est prévue pour le prochain conseil d'administration afin de remettre les doléances du personnel à l'ensemble de ses membres. **L'action solidaire serait elle en train de naître à l'IDEFHI ?**



Nucléaire : le débat est ouvert !

L'explosion de la centrale de Fukushima a réveillé notre peur du monstre atomique.

« La fois d'avant, c'était les soviétiques, c'était couru d'avance mais les Japonais... Les princes du High Tech... »

Il y a déjà eu deux accidents de ce genre auparavant : 1979 - Three Miles Island, 1986 - Tchernobyl. Les Japonais, déjà eux, ont eu à affronter en 1945 et pendant de nombreuses années après, les ravages nucléaires (Hiroshima, Nagasaki). Les habitants de nombreuses régions du monde, souvent isolées (et désolées), ont subi les effets d'essais nucléaires militaires. Nombreux aussi ont été les « déplacés » après Tchernobyl.

D'un bout de la chaîne à l'autre, le « système nucléaire » est véreux ! L'uranium et son exploitation minière sont à l'origine de « dérèglements » géopolitiques meurtriers, au Niger par exemple, ou écologiques dans la creuse. Les travailleurs des centrales, souvent sous-traités, s'exposent à des risques professionnels insupportables. Quant à la gestion des déchets, elle a atteint ses limites avec ceux du nucléaire : la seule solution, les entreposer, et pour longtemps.

Autrefois, la danse était menée par les militaires avec la guerre froide et sa course aux armements. Au pas de charge. Et puis comme d'hab., le système public a été vendu ou est en passe de l'être. Avec la privatisation, les capitalistes ont pris la relève. Leur gestion du nucléaire mondial nous a menés à cette nouvelle catastrophe.

La rentabilité économique de la production énergétique nucléaire n'est pas celle que nous croyons (ou gobons). La construction des centrales, leur fonctionnement, leur entretien ET leur démantèlement ne sont

pas toujours tous bien abordés. La question du démantèlement lève celle du vieillissement des centrales, et de leurs limites. Parmi les 58 réacteurs en activité en France, certains les ont dépassées depuis de nombreuses années. Quant à la quasi-infaillibilité des centrales françaises, nous devons en douter sans retenue.

Restent aussi la question de l'usage militaire du nucléaire et celle des risques sanitaires selon les produits radioactifs (plutonium, uranium, minerai, césium...), leur dissémination, la question du secret-défense et du secret industriel... Reste plein de sujets sûrement passionnants mais guère plus drôles. Cette tristesse, d'ailleurs, ne devrait-elle pas être suffisante pour nous alarmer quant à l'extrême nocivité, par ailleurs déjà démontrée, de la manipulation, à cette échelle et avec de telles conséquences, de produits fissiles tel l'uranium ? Ouf !



En attendant le prochain accident, doit-on s'abstenir de remettre en cause le lobby nucléaire? Doit-on prendre cet événement avec philosophie, avec compassion ? Le nucléaire ou la bougie ?

Si vaste que soit ce débat, il mérite qu'on s'y arrête. Car il y en a pour tout le monde et pour tous les goûts, mêmes syndicaux.

Agenda syndical

Réunions fédérales

Conseil fédéral:
Jeudi 16 juin et vendredi 17 juin

Commission exécutive fédérales:
Lundi 16 mai et mardi 17 mai

Commissions de travail fédérales:
-Commission sociale: 12 et 13 mai
-Groupe de travail congrès Solidaires national: 24 mai
-Commission élection FPH : 15 juin



Réunions de l'Union Syndicale Solidaires

Bureau départemental Solidaires :
4 mai
1er juin

Conseil syndical départemental Solidaires :
18 mai
15 juin



Assemblée générale Solidaires 76:
Mercredi 25 mai de 9h30 à 16h30

Manifs

1er mai : Collectif droits des femmes aggro Rouen, manifestation et apparition avec un tract sur le thème "Et le travail des femmes?" Bonne raison pour y venir nombreux, nombreuses !

11 mai: rassemblement/meeting antiG8 Place St Marc Rouen à partir de 17h

21 mai à 15h Manifestation antiG8 au Havre suivi d'une réunion publique et d'un concert.

Permanence à Rouen
6 rue Louis Blanc à Rouen.
 Les lundis de 9h30 à 11h30
 Les jeudis de 14h à 16h
 ☎ 02 35 72 95 99

Réunion mensuelle
agglo rouennaise
le lundi à 17h30 les :
2mai
13juin

Au local rue Louis Blanc



UN BATEAU POUR GAZA

A l'appel du collectif national pour une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens et de la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine (regroupant 60 associations) une deuxième flottille de 20 pays se met en place pour tenter de briser le blocus de Gaza imposé par Israël. Une vingtaine de bateaux vont prendre la mer ce printemps, en lien avec la Coalition internationale pour la Flottille de la Liberté .

Pour la France, le bateau est trouvé et attend en Méditerranée . Pour acheter ce bateau il faut récolter 200 000 € . Si nous sommes 20 000 à donner chacun 10 €, on peut acheter le bateau . Reste 100 000 € à rassembler : frais de mise en conformité, assurance, somme nécessaire pour la traversée et achat de la cargaison d'aide humanitaire .

L'an dernier 10 militants pacifistes ont été tués lors de l'attaque d'un bateau de la première Flottille de la liberté par l'armée israélienne ; néanmoins un tel acte citoyen appelle encore aujourd'hui notre soutien.

L'Union syndicale Solidaires est engagée dans la campagne.

Calendrier des conseils et bureaux départementaux

Bureau	Lieu	CSD	Lieu
Jeudi 5 mai	Rouen	Jeudi 26 mai	Fécamp
Jeudi 9 juin	Rouen	Jeudi 23 juin	Grémonville



Site : www.sudsante76.com
 Mails : bureau@sudsante76.com, deferlantes@sudsante76.com

Le Havre

GHH B.P. 24
76 083 Le Havre cedex
Tél/Fax : 02 32 73 38 89
http://: SUD-GHH.com/
E-mail : havre@sudsante76.com

Rouen

6, rue Louis Blanc
76 100 Rouen
Tél : 02 35 72 95 99
www.sudsante76.com
mail :rouen@sudsante76.com

CHU tel/fax 02 32 88 87 63